

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 17 juin 2011 à 20 heures 30

Présents : Bernard Vougnon, Colette Henriet, Jérôme Gayet, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Claude Crance, Jean-François Bertin, Céline Gayet, Jean-Luc Royer, Marie-jo Vergon Trivaudey, Daniel Moine, Michel Hummel, Philippe Tisserand, Jean-Paul Maujean.

Absents excusés : Dominique Rieffel procuration à Bernard Vougnon.

Secrétaire de séance : Jean-Luc Guillaume.

Informations

*** Club de la Lanterne**

La présidente du Club de la Lanterne a donné sa démission lors de l'assemblée générale du 14 avril 2011. Celle-ci en informe par courrier le Conseil municipal qui en prend connaissance.

Un appel à candidature est lancé pour éviter la dissolution du club.

*** Dégradations à l'abribus**

A nouveau, des incivilités ont été commises à l'intérieur de l'abribus ; le panneau d'affichage, changé il y a quelques semaines est hors d'usage, l'incendie a été maîtrisé rapidement grâce à la vigilance des passants.

*** Chantier église**

Depuis début juin, l'appel d'offre concernant les six lots de ce chantier sont publiés sur le site de la CAGB et au BOAMP. Les entreprises pourront déposer leurs offres jusqu'au 5 juillet 17 h.

Pour ce marché, les offres devront être accompagnées d'un certificat de visite du chantier.

La souscription en faveur de la restauration continue ; le nombre de dons est de 73 pour un montant de 8 790 €.

*** Logements communaux**

Une visite du bâtiment a été conduite afin de relever les demandes des locataires et de faire un état des lieux.

Demandes :

- Un groom à la porte d'entrée afin que celle-ci reste fermée ;
- L'installation d'un composteur commun ;
- Bruit de l'extracteur (VMC), un nettoyage a été fait par l'électricien depuis cette demande ;
- Beaucoup d'humidité dans les appartements du rez-de-chaussée ;
- Fuite d'eau à la chaudière d'un logement ;
- Une fenêtre, dont le mécanisme de fermeture est cassé, rend celle-ci inutilisable.

Constats :

- Humidité venant de l'extérieur, un drainage semble nécessaire ;
- Certains volets sont à revoir (solidité, scellements, traitements) ;
- Un couvercle de regard extérieur est à sceller par sécurité.

Un cahier de suivi est mis en place, et un point va être fait pour une prise en charge rapide.

*** Calendrier des présences des élus pendant les vacances**

Chacun est invité à donner sa ou ses périodes d'absences afin d'assurer les permanences nécessaires.

*** Tram et DUP**

La déclaration d'utilité publique (DUP) a été validée par M. Le Préfet, une réunion de présentation se fera le lundi 27 juin à Micropolis par le président de la CAGB.

*** Anciennes lagunes**

L'assèchement des boues se poursuit de façon naturelle, le chantier de remise en forme se fera à l'automne, l'appel d'offre est en cours de finalisation.

*** Chantier des Arts et de la culture de Besançon**

Opération 'portes ouvertes' le 25 juin de 10 h à 17 h ; chantier ouvert à tous.

*** Résultats des fouilles lors du chantier RFF**

Un fascicule publié par INRAP donne les résultats des fouilles archéologiques de la LVG Rhin-Rhône. Celui-ci est consultable en mairie.

*** Formation aux premiers secours**

Dix personnes de 14 à 62 ans ont participé à cette formation. Le CCAS souhaite renouveler cette formation qui semble moins diffusée. Rappel : la participation du CCAS a été de 30 € par personne pour un coût total de 66 €.

*** Primaires du Parti socialiste**

Celles-ci se dérouleront les 9 et 16 octobre 2011. Chauenne sera lieu de vote, avec mise à disposition d'un bureau de vote et des listes électorales.

*** Pollution de la Lanterne**

Réunion publique organisée par le SICA le 30 juin à 20 h 30 à Chauenne. Ce sera l'occasion de faire un bilan de l'incident, le point sur la procédure engagée par l'ONEMA et le rappel des actions engagées sur le secteur test de Chauenne pour une amélioration globale du cours d'eau.

La présentation sera faite par la Fédération de pêche. Sont invités les riverains de la Noue et de la Lanterne, les élus concernés, la commission ruisseau, le SICA.

*** Point sur le vide-grenier 2011**

Nombre d'exposants en baisse par rapport à 2010.

Bonne fréquentation.

Nombre de bénévoles en baisse.

*** Prochaine manifestation du Comité des fêtes**

Pique-nique du 14 juillet sur le terrain du centre de vie.

*** Association foncière**

Une AG de l'AF s'est réunie le 16 juin 2011 ; l'Association foncière souhaite continuer en association et se mettre en conformité pour cette nouvelle structure.

Le quorum n'étant pas atteint lors de cette première AG, une nouvelle réunion aura lieu mardi 21 juin 2011 pour valider son maintien et la modification de son statut.

L'AF compte 322 hectares recensés dont 17 sur Moncley et 16 sur Pelousey. 65 propriétaires sont concernés par le vote.

Ce qui change : les propriétaires de moins de 50 ares sont dispensés de cotisation mais n'ont pas de droit de vote. Les propriétaires au delà de 20 hectares sont limités à 10 voix. L'AG devra se réunir au moins une fois tous les deux ans. Les membres du bureau peuvent se faire représenter par d'autres propriétaires.

*** Révision du POS**

Les trois premières réunions ont porté sur les enjeux et l'état de lieux à Chauenne.

Les documents fournis doivent servir de base à la réflexion pour le futur du village et doivent être analysés. Une réunion de travail des élus est prévue le 5 juillet à 19 h, avant la prochaine réunion du 13 juillet 2011.

*** Appel d'offre pour le contrôle des branchements d'assainissement**

La date limite de remise des plis étant le 17 juin 2011 à 19 h, les plis sont ouverts en séance.

Ont répondu Sciences Environnement et Franche Comté Assainissement. A priori les deux entreprises sont capables d'effectuer le travail, sous réserve de vérification. Sciences Environnement, moins cher, est retenu.

Règlement concernant ces contrôles :

En cas construction nouvelle il sera demandé par la commune et le coût sera intégré dans la taxe de raccordement.

En cas de vente il peut être demandé par le notaire, le vendeur ou l'agence ; le coût sera à la charge du demandeur.

Délibérations

*** Taxe de raccordement**

Pour tenir compte du coût du contrôle, la taxe de raccordement est majorée de 120 € soit 1 060 €. Application au 1^{er} juillet 2011.

Vote pour à l'unanimité.

*** Régularisation**

Encaissement d'un chèque de 138,50 € correspondants à une facture payée deux fois à la SARL Le Miserouley.

Vote pour à l'unanimité.

*** Ouverture de crédit**

Manque de crédits aux comptes :

- 701249 – Reversement à l'Agence de l'eau pour paiement de la redevance de pollution pour 0,35 €...
- 706129 – Reversement à l'Agence de l'eau de la redevance de modernisation des réseaux de collecte 0,37 €...

Le Conseil municipal décide de prélever la somme de 0,72 € du compte 615 à destination du compte 701249 pour 0,35 € et 706129 pour 0,37 €.

Vote pour à l'unanimité.

*** Redevance de prélèvement d'eau**

Le Maire indique que le montant de la redevance de prélèvement d'eau reversé à l'Agence de l'eau a augmenté à cause de la fuite importante constatée en 2009 et 2010.

Afin de préserver l'équilibre du budget, le Conseil municipal décide de porter la redevance facturée aux usagers à 0,15 € par m³ à compter de la facturation 2011.

Vote pour à l'unanimité.

*** Fuite d'eau chez un particulier**

Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur et Madame Terrier Stéphan, sollicitant un dégrèvement sur leur facture d'eau.

Leur relevé fait apparaître une consommation de 427 m³. La collectivité avait signalé à M. Terrier cette anomalie.

Après vérification, M. Terrier s'est aperçu que ce dysfonctionnement provenait d'un raccordement défectueux.

Il indique que la consommation habituelle d'un ménage de ce type pour six mois s'élève à 80 m³ et que la consommation réelle de ce foyer est de 427 m³.

Le Conseil municipal décide une exonération de la part assainissement communal pour 347 m³.

Vote pour, avec trois abstentions.

*** Tranche conditionnelle des travaux connexes**

Le Maire rappelle les travaux réalisés dans le cadre des travaux connexes au remembrement.

Il indique qu'il convient de réaliser la tranche conditionnelle. Celle-ci concerne plus particulièrement l'association foncière et dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage, il appartient à la commune d'affermir la tranche conditionnelle et de signer les pièces afférentes au dossier.

Le montant hors taxes des travaux s'élève à 86 402,10 €.

Le Conseil municipal autorise le Maire à affermir la tranche conditionnelle et à signer les pièces afférentes au dossier.

Vote pour à l'unanimité.

*** CAGB, groupement de commandes**

Dans le cadre de sa politique d'aide aux communes, la communauté de communes du Grand Besançon a pour ambition de proposer aux communes des groupements de commandes, afin d'optimiser les achats et garantir le respect du code des marchés publics.

A ce jour, un premier groupement de commande a déjà été établi pour les fournitures administratives ; la présente délibération a pour objet la mise en place d'un nouveau groupement de commande relatif à des services de manutention.

Il s'agit d'un marché à bons de commande pour les prestations de manutention, comportant une clause d'insertion par l'économie.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande et s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Vote pour à l'unanimité.

*** Schéma départemental de coopération intercommunale du Doubs**

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, les dispositions relatives aux regroupements des syndicats intercommunaux, concernent le SIVOM ACN.

Monsieur le Préfet propose l'intégration du SIVOM ACN dans le Sivom de la Lanterne (Pouilley-les-Vignes, Champagny, Champvans-les-Moulins).

Les maires d'Audeux, Chauenne et Noironte ont rencontré les membres du SIVOM ACN. A cette occasion, il a été rappelé que la volonté politique initiale des trois communes était de conserver chacune leur école dans le cadre d'un syndicat, et que cette volonté commune perdure.

Il est rappelé également que le SIVOM ACN a une compétence élargie aux activités péri- et para-scolaires et présente les mêmes services que le SIVOM de la Lanterne.

Il est également rappelé que la gestion du SIVOM est réalisée par des élus bénévoles, ne générant pas de frais supplémentaires.

Il est enfin à souligner la dynamique créée par les collectivités en liaison avec l'Association de parents d'élèves (participation financière aux activités du RPI).

En conséquence les élus de Chauenne :

- Renouvellent leur attachement à une école au sein de chacun des trois villages,
- Considèrent que la taille de leur SIVOM est appropriée à une qualité du service public renforcée par des services en direction des enfants et des familles,

- Souhaitent préserver la dynamique instaurée avec les associations de parents d'élèves,
- Soutiennent l'action de leurs représentants bénévoles au sein de la structure SIVOM ACN,
- Refusent la proposition d'intégration partielle ou totale du SIVOM ACN dans la structure du SIVOM de la Lanterne.

Vote pour à l'unanimité.

*** Emploi d'été**

Le Maire indique les congés de Dominique Tisserand, employé communal, du 2 au 23 juillet 2011. Il propose d'assurer la continuité du service par l'embauche temporaire d'un emploi d'été.

Une candidature est parvenue en mairie.

Le Conseil municipal accepte ce remplacement pour une durée maximum de 30 h par semaine de travail. Il sera rémunéré sur la base du SMIC horaire.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les pièces afférentes au dossier.

Vote pour à l'unanimité.

*** Contrat CAE**

Le contrat CAE de Melle Bellon arrive à son terme.

Elle a averti la mairie qu'elle ne souhaite pas le renouveler.

Le Conseil municipal décide de recruter une employée, titulaire d'un C.A.P. petite enfance, pour seconder la directrice de la halte garderie et entretenir les locaux municipaux.

Les services du pôle emploi proposent la candidature d'une personne susceptible de bénéficier d'un contrat CAE.

Le Conseil municipal autorise le Maire à recruter un ou une candidate titulaire du CAP petite enfance sous contrat CAE pour 27 heures hebdomadaires sur une période d'un an non renouvelable, et à signer les pièces afférentes au dossier, y compris le renouvellement et un remplacement éventuel.

Vote pour à l'unanimité

*** Location d'un local à usage de stockage**

Une convention est proposée pour la location d'un bâtiment à usage de stockage de matériel communal situé 14 Grande rue à Chauenne.

Cette location est consentie à la commune pour un montant de 150 € mensuel payable semestriellement.

Le Conseil municipal autorise Madame Henriet, première adjointe, à signer la location et les pièces afférentes au dossier.

Le Maire ne participe pas au débat et au vote.

Vote pour à l'unanimité.

*** Demande de subvention de l'association 'Les pampilles'**

Madame la présidente de l'association « Les pampilles » sollicite une subvention pour l'organisation d'un festival de théâtre de rue. Elle a adressé un budget prévisionnel de la manifestation.

Le Conseil municipal, soucieux de préserver une animation socioculturelle permanente, accorde une subvention de 600 € à l'association « les Pampilles » et une subvention de 400 € au Comité des fêtes.

Vote pour avec deux abstentions.